Licence professionnelle Arts, lettres, langues mention guide conférencier

Présentation

Publics / conditions d'accès

La sélection se fait **sur dossier** (éventuellement accompagné d'un entretien et/ou d'un test de connaissances, y compris en langue). Un **jury de sélection** évalue l'adéquation des compétences et des connaissances du candidat avec les prérequis nécessaires ainsi que l'adéquation du projet de l'étudiant avec les objectifs de la licence professionnelle. Les candidatures sélectionnées sont limitées à **30 par promotion**.

Une **expérience professionnelle** dans le secteur du guidage et/ou de la médiation culturelle sera un atout supplémentaire dans le cadre de la candidature à cette licence. Quatre critères président la sélection des candidat(e)s :

- **disposer d'un diplôme de niveau minimal bac+2** : les candidats doivent être titulaires d'un diplôme national ou d'Etat sanctionnant au minimum deux années d'études après le baccalauréat dans les domaines suivants : histoire de l'art, médiation culturelle, archéologie, communication, langues et civilisations étrangères, langues étrangères appliquées, tourisme, loisirs, accueil ou animation ;
- **argumenter un projet professionnel précis** ;
- **montrer une appétence et justifier d'une solide culture générale dans le/les domaine.s suivant.s : histoire, culture, arts et/ou patrimoines** ;
- et **justifier d'un niveau de langue étrangère, régionale ou des signes** (niveau minimal requis : B2).

Pour candidater à Paris, cliquez ici

Pour candidater dans un autre centre, contactez le Cnam régional correspondant.

Objectifs

La licence professionnelle Guide-conférencier donne accès à la **carte professionnelle de guide-conférencier**, qui est une carte nationale délivrée en préfecture. Elle permet aux auditeurs et auditrices d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice du métier de guide-conférencier, telles qu'elles sont définies dans l'arrêté ministériel du 9 novembre 2011, modifié par l'arrêté du 28 décembre 2016.

En France, le guide-conférencier exerce une activité réglementée, le plus souvent en qualité de **travailleur indépendant** et/ou **sous contrat** auprès de diverses structures (agences de guidage ou de médiation, musées, monuments, offices de tourisme, etc.). Il rend accessible aux visiteurs français et étrangers les différents types de patrimoines (naturels, historiques, culturels, scientifiques et techniques, matériels et immatériels). Il sait les présenter et les mettre en valeur. Il est autorisé à conduire des visites commentées dans l'ensemble des lieux à accès réglementé, y compris dans les monuments nationaux et musées de France.

La formation met ainsi l'accent sur des compétences spécifiques telles que **la méthodologie et les techniques de la médiation orale des patrimoines**, **la démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel**, et **la gestion de l'activité professionnelle** (statuts juridiques, pratiques du numérique, etc.), ainsi que sur des connaissances spécifiques, notamment dans les domaines de **l'histoire et de l'histoire des arts, des sciences et des techniques**. L'obtention de la licence professionnelle Guide-conférencier requiert la maîtrise d'au moins une **langue étrangère, régionale ou des signes**, et la validation d'une **expérience professionnelle** et d'un **projet tuteuré**.

Mis à jour le 13-11-2026

Arrêté du 30 mai 2025. Accréditation jusque fin 2029-2030. le 30-05-2025

Fin d'accréditation au 31-08-2030

Code : LP10700A

60 crédits

Licence professionnelle

Responsabilité nationale : EPN11 - Territoires / Marine LOISY

Niveau CEC d'entrée requis : Niveau 5 (ex Niveau III)

Niveau CEC de sortie : Niveau 6 (ex Niveau II)

Mention officielle : Arrêté du 30 mai 2025. Accréditation jusque fin 2029-2030.

Mode d'accès à la certification :

- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Formation continue
- Validation des Acquis de l'Expérience

NSF : Accueil, hotellerie, tourisme (334)

Métiers (ROME) : Guide conférencier / conférencière (G1201)

Code répertoire : RNCP40326

Code CertifInfo : 91055

Contact national :

EPN11 Licence Tourisme

1D7P20, 2 rue Conté
75003 Paris

licences.tourisme@lecnam.net

La licence Guide-conférencier a donc pour objectif de former de **futurs professionnels du guidage et de la médiation** qui auront acquis, au cours de leur période de formation :

- les compétences techniques et les connaissances théoriques leur permettant d'assurer les missions d'un guide-conférencier ;
- les compétences techniques et les connaissances théoriques leur permettant de démarrer, poursuivre et/ou développer une activité professionnelle sous un statut d'indépendant et/ou de salarié, en prenant en compte les évolutions du secteur et de la profession (apparition des plateformes numériques, cumul des statuts professionnels, etc.) ;
- une expérience professionnelle significative (minimum 12 semaines).

La licence Guide-conférencier peut également permettre la **poursuite d'études** : DU, Master dans les domaines de la culture, de la valorisation des patrimoines ou du tourisme, ou *via* des diplômes du Cnam (CC Médiation culturelle, CS d'ingénierie de la culture et de la création, etc.).

Modalités de validation

Contrôle continu et examen final

En application de l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999, la licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois** :
- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement (UE), y compris le projet tuteuré et l'unité d'activité (UA) d'expérience professionnelle et/ou stage

ET
- une moyenne égale ou supérieur à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du Projet tuteuré et du Mémoire Professionnel.

Chaque **USEC** s'évalue en "examination **continue**", c'est-à-dire par une ou plusieurs épreuves individuelles ou collectives (devoir à la maison, devoir sur table, exposé, dossier…) ; sans épreuve de rattrapage.

Chaque **UAEC** (donc le Projet Tuteuré et le Mémoire Professionnel) s'évalue en "examination **finale**", avec la remise d'un écrit et sa soutenance orale ; sans épreuve de rattrapage.

Pour les unités d'enseignement en contrôle continu, l'absence à l'un des contrôles continus doit être justifiée. Une absence non-justifiée entraîne une note égale à zéro. Le contrôle continu n'ouvre pas le droit à un rattrapage. Pour les unités d'enseignement avec examen final, l'examen final a lieu en présentiel au centre du Cnam Paris. **Il est nécessaire de se déplacer et d'être présent pour effectuer cet examen final en fonction du calendrier annoncé.**

Compétences

La licence professionnelle Guide-conférencier forme à 7 compétences que chaque élève diplômé(e) est capable de mettre en oeuvre au terme du programme de formation :

- Compétence n°1 : Usages des outils du numérique dans le cadre de la pratique du guidage et de la médiation culturelle
- Compétence n°2 : Acquisition, exploitation et synthèse de connaissances spécifiques à la pratique du guidage et de la médiation culturelle
- Compétence n°3 : Expression et communication écrites et orales dans le cadre de la pratique du guidage et de la médiation culturelle
- Compétence n°4 : Positionnement vis-à-vis des champs professionnels du tourisme, des loisirs et de la culture
- Compétence n°5 : Insertion professionnelle et responsabilité au sein d'une organisation culturelle, touristique ou de valorsiation des patrimoines

- Compétence n°6 : Maîtrise de la méthodologie et des techniques de la médiation orale des patrimoines
- Compétence n°7 : Conception et mise en œuvre de dispositifs de médiations culturelles adaptés aux marchés et tendances locales et régionale

Enseignements

60 ECTS

Tourisme en transition : connaissance du secteur et gestion de l'activité professionnelle	USEC65 6 ECTS
Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines	USEC20 10 ECTS
Arts, sciences et patrimoines	USEC21 12 ECTS
Démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel	USEC22 6 ECTS
Langue étrangère, régionale ou langue des signes (niveau C1)	USEC1J 6 ECTS
Expérience professionnelle ou stage	UAEC08 8 ECTS
Mise en situation et pratique professionnelle : Projet tuteuré	UAEC09 12 ECTS

Blocs de compétences

Code, N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
LP107B50 RNCP40326BC05 Insertion professionnelle et responsabilité au sein d'une organisation culturelle, touristique ou de valorisation des patrimoines (Agir en responsabilité au sein d’une organisation professionnelle)	• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s’adapter et prendre des initiatives. • Respecter les principes d’éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. • Travailler en équipe et en réseau ainsi qu’en autonomie et responsabilité au service d’un projet. • Analyser ses actions en situation professionnelle, s’autoévaluer pour améliorer sa pratique.